



SEN 005 18/19
SERVICES DE TRAITEUR ET DE CAFÉTÉRIA

QUESTIONS ET RÉPONSES N° 5

Question 1

Pourriez-vous nous aider à comprendre le contenu désiré aux différentes colonnes de l'annexe B :

- a) que devons-nous indiquer dans la colonne B : la quantité nécessaire d'items pour le groupe de personnes indiquées ou le nombre total d'invités?
- b) nous comprenons que le prix unitaire de la colonne D est relatif à la portion indiquée dans la colonne C; pouvez-vous confirmer?
- c) le libellé de la page 11 indique que le montant à inscrire dans la colonne Coût des aliments (colonne E) représente le coût par portion – quelle est la différence avec la colonne D? Est-il possible que nous devions multiplier le coût unitaire de la colonne D par le nombre indiqué à la colonne B?

Réponse 1

- a) Aucune information ne devrait être ajoutée à la colonne B de l'annexe B (feuille de calcul Excel)
- b) C'est correct.
- c) La colonne D représente le prix unitaire par portion, la colonne E représente le coût total de l'aliment multiplié par le nombre d'invités (colonne B). Le libellé de la page 11 est valide.

Question 2

Question seulement si la colonne B doit indiquer le nombre total d'invités :

Par exemple, au « tableau A – Petit-déjeuner continental » vous énumérez 5 items de boulangerie et pâtisseries avec des portions de 1.5 pcs/pp par personne pour un total de 7.5 pièces par personne. Notre expérience nous indique que cette quantité est supérieure à ce qui est requis dans un déjeuner continental, d'autant plus que des fruits, granola et yogourts sont aussi offerts. De même, une quantité de 237 ml/pp de café nous semble insuffisante. En conséquence, le montant additionné à la case Prix par personne ne serait pas représentatif d'un prix facturé pour la catégorie Petit-déjeuner continental plutôt qu'à la pièce.

Réponse 2

Les prix indiqués dans la colonne E - Coût des aliments seront utilisés à des fins d'évaluation uniquement. Les soumissionnaires doivent respecter les prix soumis pour les tableaux A-G, colonne D - Prix unitaire (basé sur la taille de la portion - colonne D) dans tout contrat subséquent.

Les prix pour les tableaux H1 et H2 - Événements spéciaux seront basés sur les prix unitaires (colonne D) fournis dans les tableaux A-G. Les menus pour les événements spéciaux seront déterminés selon les besoins.

Question 3

Il est difficile de déterminer un prix pour les repas, particulièrement pour des événements spéciaux.

- a) les lignes 171 et 186 des tableaux H1 et H2 affichent des repas différents dans la version français (déjeuner) qu'en anglais (dinner)
- b) Les prix des plats sont directement liés au coût de la matière première ainsi qu'à la complexité de la transformation. Ainsi les prix de détail des plats peuvent varier considérablement : pourriez-vous nous donner quelques directives, s'il vous plaît?

Réponse 3

- a) La version anglaise est la version correcte. L'Annexe B française (feuille de calcul Excel), les tableaux H1 et H2 ont été modifiés pour remplacer les lignes 171 et 186 de «déjeuner» par «dîner».

Voir la feuille de calcul Excel intitulé : FinPro_SEN051819_Traiteur et cafeteria_Annexe B_Amend 2_20180830

- b) L'annexe B (feuille de calcul Excel), les tableaux H1 et H2, le prix unitaire et les coûts des aliments (colonnes D et E) peuvent être basés sur des échantillons de soumissionnaires fournis dans les tableaux A-G.

Pour clarifier la variance entre les menus de services de traiteur des soumissionnaires requis sous les critères cotés R2 et les exemples de menus du modèle de proposition financière (Annexe B, feuille de calcul Excel), le paragraphe suivant sera ajoutés à la partie 3 de la Demande de proposition, section II - Soumission financière, II. Exemples de menus - Élément des coûts alimentaires:

« Si le produit exact stipulé dans le modèle de proposition financière n'est pas fourni par le soumissionnaire ou dévie légèrement des éléments proposés dans le menu préétabli du soumissionnaire, celui-ci peut remplacer le produit par un article similaire proposé par le soumissionnaire, aux fins de cet exemple de prix. Cependant, le soumissionnaire doit fournir une description complète de l'article de remplacement avec le prix qu'il propose de sorte que Sénat peut vérifier que 'article est un substitut acceptable pour l'article stipulé. »

Question 4

Étant donné qu'il a fallu 3 semaines pour obtenir une réponse à nos questions et que nous aurons d'autres questions qui peuvent avoir un impact sur la proposition et la solution proposée, nous demandons respectueusement une prolongation supplémentaire de deux semaines.

Réponse 4

Le Sénat du Canada prolongera la date de clôture au 13 septembre 2018 à 11 h. Cependant, les questions ne seront acceptées que jusqu'au 5 septembre 2018.

Supprimer :

1. Demandes de renseignements et communications

III. Les demandes de renseignements concernant la présente DP doivent être communiquées à l'autorité contractante susmentionnée, par courrier électronique à l'adresse suivante : Proc-Appr@sen.parl.gc.ca, au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture.

Insérer :

1. Demandes de renseignements et communications

III. Les demandes de renseignements concernant la présente DP doivent être communiquées à l'autorité contractante susmentionnée, par courrier électronique à l'adresse suivante : Proc-Appr@sen.parl.gc.ca, au plus tard le 5 septembre 2018.
